



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

police nationale

Question écrite n° 64666

### Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'évolution des effectifs de police nationale affectés dans les commissariats du département du Tarn. Il lui demande de lui préciser cette évolution depuis 10 ans.

### Texte de la réponse

Au cours des dix dernières années, les effectifs de police affectés dans le département du Tarn ont augmenté de 1,48 %, passant de 337 au 1er janvier 1999 à 342 au 1er janvier 2010.

ANNÉE	EFFECTIFS
1999	337
2000	312
2001	332
2002	342
2003	352
2004	355
2005	349
2006	350
2007	349
2008	353
2009	341
1er janvier 2010	342

Il convient d'ajouter à ces chiffres ceux des adjoints de sécurité, qui étaient 15 au 1er janvier 1999 et 32 au 1er janvier 2010. Une approche strictement comptable de la situation comporte cependant des limites, dans la mesure où le service rendu à la population dépend avant tout de l'efficacité et de la disponibilité des forces de sécurité. De ce point de vue, et au-delà des évolutions quantitatives des effectifs, plusieurs réformes sont

engagées pour renforcer la disponibilité des personnels et accroître l'efficacité des services et notamment le taux d'élucidation des affaires. Ayant pour mission d'assurer la sécurité partout et pour tous, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales est à cet égard particulièrement attentif à la nécessité d'adapter en permanence l'organisation et les modes d'action des forces de sécurité intérieure pour apporter des réponses concrètes et efficaces à la délinquance. D'importantes décisions opérationnelles ont déjà été prises en ce sens, par exemple en matière de lutte contre les bandes, les cambriolages et les violences intrafamiliales, de sécurité des établissements scolaires, de développement de la vidéo-protection, ou d'adaptation de l'organisation des forces de police aux nouvelles réalités territoriales avec la mise en place de la police d'agglomération.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Carayon](#)

**Circonscription :** Tarn (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64666

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 novembre 2009, page 11080

**Réponse publiée le :** 16 mars 2010, page 3107